



LES JUSSIES

Comment les reconnaître ?

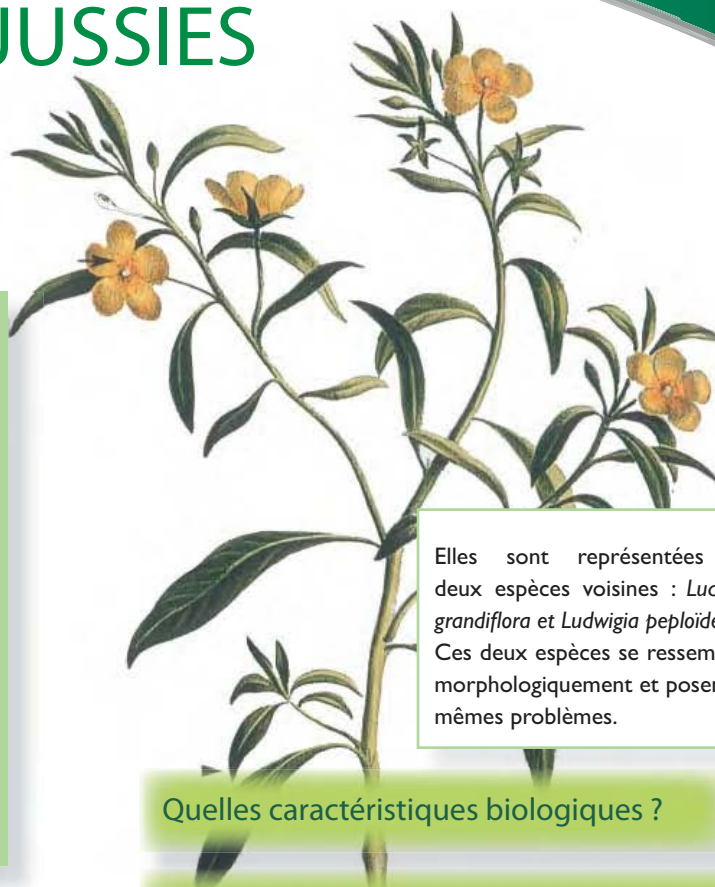


Plantes amphibies à tiges allongées (jusqu'à 6 m) souvent rougeâtres.

Feuilles alternes et polymorphes formant des rosettes flottantes, assez épaisses et luisantes sur l'eau.

Différentes formes : couchée ou érigée.

Grosses fleurs (2 à 5 cm de diamètres) jaunes, présentes de juin à septembre.



Elles sont représentées par deux espèces voisines : *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*. Ces deux espèces se ressemblent morphologiquement et posent les mêmes problèmes.

Quelles caractéristiques biologiques ?

Reproduction principale : par simple bouturage (voie végétative) ou par graine (mais mal connue).

Grande capacité de résistance et d'adaptation à la sécheresse.

Croissance rapide (doublement de biomasse tous les 10 à 20 jours)

Facteurs favorables :

- richesse en nutriments du milieu,
- absence de courant,
- faible profondeur des eaux,
- ensoleillement.

Quelles conséquences ?



Impacts écologiques :

- dysfonctionnement des écosystèmes,
- équilibres biologiques menacés : suppression de plantes locales, fermeture du milieu.

Impacts sur les usages :

- obstacles à la circulation des eaux,
- entraves à la gestion hydraulique,
- gênes à la circulation des usagers.



Originaires du Brésil, introduites en France en 1835 dans l'Hérault, elles se sont propagées au sud et à la façade Atlantique.

Depuis vingt années, sa progression atteint l'intérieur des terres.

Comment intervenir ?



Tout fragment de ces végétaux, même petit, redonne très rapidement une plante.



Ce qu'il ne faut pas faire

- couper ou tondre les jussies,
- vider ses aquariums dans la nature,
- traiter chimiquement,
- laisser les plantes arrachées dans la zone inondable.

Ce qu'il faut faire

- une lutte collective sur l'ensemble du bassin versant,
- lors de l'arrache, il est important :
 - de prélever la plante entière,
 - de le réaliser le plus tôt possible en saison (juin par exemple),
 - d'éviter la dissémination des boutures, (pose de filet, nettoyage des outils),
 - d'entreposer les déchets hors de la zone inondable et de les détruire,
 - de procéder à des arrachages d'entretien les années suivantes.
- la mise en place de méthodes préventives :
 - favoriser l'ombrage,
 - restaurer un bon fonctionnement des cours d'eau.

Qui agit ?

Un comité de gestion travail à l'échelle des Pays de la Loire. Il regroupe gestionnaires, collectivités, associatifs, administrations et chercheurs.

Ses missions ont pour objet :

- d'améliorer la connaissance, l'échange de données,
- d'affiner des moyens de lutte et de proposer des programmes d'actions coordonnés,
- de proposer des outils de communication. Un guide technique sera édité à l'automne prochain pour aider les acteurs locaux à intervenir.

Les aides :

Agence de l'eau Loire-Bretagne : Si Contrat Restauration Entretien (CRE),

Conseil Général Maine-et-Loire : 30% si intervention association ou entreprise d'insertion,

Conseil Général Loire-Atlantique : Jusqu'à 50 % du montant TTC des travaux,

Aide à l'emploi de saisonnier.

Conseil Régional des Pays de la Loire : Programme Restauration des écosystèmes aquatiques

- cours d'eau et zones humides (en cours de révision).

Références

➤ Les jussies : des plantes envahissantes dans les zones humides littorales méditerranéennes. Réseau des espaces protégés du Languedoc-Roussillon. 2002.

➤ Guide technique plantes envahissantes en Pays de la Loire. Comité de gestion. Edition 2006

Renseignements

